



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 FEVRIER 2016

Délibération N° 16/ 007

REÇU LE

26 FEV. 2016

à la Préfecture de région ACAL
SGARE

CESSIONS DE L'ANNEE 2016

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019,

Vu le budget 2016 approuvé par délibération n°15/030 du conseil d'administration du 25 novembre 2015,

Vu l'accord d'intéressement du personnel de l'EPFL signé le 29 avril 2015 pour la période 2015-2017 et son avenant n°1,

Sur proposition du Président,

- Prend acte d'un montant des cessions à réaliser de 30 000 000€ pour l'année 2016, selon la liste indicative ci-annexée.

VU et APPROUVE

Le PRÉFET,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR